



Le mardi 17 mai 2022, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du le 10 mai 2022 et sous la Présidence de Mme Chantal MONJOINT, Maire-Adjoint, a délibéré.

Présents (36) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Monsieur Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Monsieur Matthieu PRUDHOMME, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (7) : M. Damien NOEL. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Isabelle BOUGNOUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, Mme Annick MABON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

La délibération affichée

le :

20 MAI 2022

et transmise à la Préfecture

le :

20 MAI 2022

est exécutoire

le :

20 MAI 2022

#### **15 : Compte administratif 2021 - Budget annexe lotissement communal Bitray tranche 2 de la commune de Châteauroux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant la politique d'urbanisation portée par la Ville de Châteauroux qui tend à proposer une offre d'habitat en phase avec les besoins exprimés par les habitants. Dans cette perspective, l'aménagement de lotissements communaux constitue un levier en faveur du dynamisme démographique de la ville.

Considérant la réglementation applicable aux opérations d'aménagement et de commercialisation de lotissement communaux. Ces opérations sont assujetties à TVA et obéissent à une logique de comptabilité de stock. A ce titre, elles doivent impérativement être individualisés dans des budgets annexes.

Considérant qu'afin de répondre à ces exigences, l'économie du budget annexe est la suivante:

- lors de sa création le budget le stock de parcelles à lotir est affecté au budget annexe. Le budget est équilibré par une avance du budget principal ;
- le coût des travaux de viabilisation et d'aménagement sont pris en compte pour la détermination du prix de revient et la fixation du prix de vente ;

- les lots sont sortis des stocks lors de la cession des parcelles ;
- les produits encaissés permettent le remboursement de l'avance consentie par le budget principal ;
- le budget est clôturé dès lors qu'il n'y a plus de parcelle à céder.

Considérant que s'agissant d'un nouveau budget créé en 2021, les travaux d'aménagement n'ont pas commencé ;

Considérant qu'aucun mouvement budgétaire n'est intervenu sur la période considérée ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 s'établit ainsi :

En euros		Budget total voté 2021	Réalisé 2021
Fonctionnement	Recettes	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>
Investissement	Recettes	0,00	0,00
	Dépenses	0,00	0,00
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>0,00</b>
<b>Total résultat brut de l'exercice 2020</b>			<b>0,00</b>
Reprise résultat exercice 2019			0,00
<b>Résultat net de l'exercice 2020</b>			<b>0,00</b>
Restes à réaliser (dépenses)			0,00

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 de l'exercice 2021 qui est présenté.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))

M. Gil Avérous ne prend pas part au vote.

A Châteauroux, le 19 mai 2022



Le Maire,

Gil Avérous